

LE PUBLICISTE.

DECADI 10 Fructidor, an VII.



Message du directoire sur une bataille qui a eu lieu près de Novi, et dans laquelle le général Joubert a été tué. — Défaite presque totale du corps du général Autrichien Kray. — Nomination de Championnet au commandement en chef des armées d'Italie et des Alpes. — Changemens opérés dans le ministère de la police. — Relation donnée par la Gazette de Vienne, sur les derniers événemens qui ont eu lieu à Naples. — Nouvelles diverses.

ESPAGNE.

Madrid, le 27 thermidor.

La cédula relative aux billets royaux, continue à éprouver de grandes difficultés dans son exécution. Parmi les mécontents qu'elle fait, les plus modérés envoient des réclamations; mais en plusieurs endroits du royaume, on a prononcé énergiquement l'intention de ne rien fournir à la contribution extraordinaire qu'elle établit.

Il est fait question de donner le ministère de la guerre à M. Cornet, capitaine-général de la province de Catalogne, & la place d'inspecteur-général de l'artillerie à un des oncles du prince de la Paix, qui, après avoir été quelque tems gouverneur du prince des Asturies, avoit été relégué à Badajoz.

SUEDE.

Stockholm, le 20 thermidor.

Le 15, le conseil de guerre a jugé le baron de Cederstrom qui a laissé prendre par les anglais un de nos convois qu'il escortoit. La sentence porte qu'il sera arquebuse; mais on croit qu'elle sera adoucie par le roi.

Le major Torrignit est nommé commandant d'une escadre qui doit faire voile le 23.

DANEMARCK.

Copenhague, le 24 thermidor.

Quatre vaisseaux anglais de 56 canons, un de 54, & une frégate de 32, sont entrés le 19 à Elsenour, & ont mis hier à la voile pour la Baltique, où ils prendront à bord des troupes russes.

AUTRICHE.

Vienne, le 25 thermidor.

La gazette de la Cour contient les détails suivans, sur ce qui s'est passé à Naples, avant & après l'entrée du roi dans cette capitale.

(Note du rédacteur. Nous avons déjà donné une relation du même événement; mais comme elle étoit écrite par un républicain, quelques personnes l'ont soupçonnée de partialité. Celle-ci du moins n'offrira pas à leurs yeux le même caractère, puisqu'elle a été publiée par la cour de Vienne, qui n'a nul intérêt à exagérer les vengeances commises, lors du retour du roi; cependant les faits, quoiqu'un peu gazetés, sont à-peu-près les mêmes. Ce tableau ne sera donc pas inutile en ce moment. Nous observerons, au reste, que ce qu'on avoit dit des royalistes jetés à la mer, avant l'arrivée de leurs partisans, est peu vraisemblable, puisqu'il n'en est pas question ici, & qu'on n'eût pas manqué de relever un tel fait pour justifier les représailles.)

« Le peuple de Naples se souleva contre les Français qui, se voyant en nombre trop inégal, se déterminèrent à faire leur retraite de cet état. La confusion étoit si grande à Naples, que la partie saine des insurgés ne put obtenir la supériorité dans les deux premières décadés, parce que les hommes du plus haut rang qui gouvernoient la république, faisoient leurs efforts pour la maintenir même après le départ des Français. Mais ils ne purent dissimuler leur inquiétude & leur confusion, lorsqu'ils virent le peu de succès de leurs efforts pour organiser la nouvelle légion qu'ils croyoient suffisante à la défense de la république.

» Aussi-tôt que l'on apprit à Naples que le Cardinal Ruffo s'avançoit, l'embarras & le désordre devinrent si grands parmi les nobles, qu'ils savoient encore moins quel parti prendre que la classe du peuple qui étoit resté tranquille autant que possible. Quelques-uns se jetèrent dans le fort d'Elime; d'autres se sauvèrent dans le pays de Rome; d'autres voulurent s'opposer, les armes à la main, à la contre-révolution, qui s'étoit déjà déclarée en faveur du roi. Parmi les plus opifères, on remarquoit le duc de Rama Romana, qui se mit à la tête de ceux de Panora, près de Capoue. Quelques-uns avoient encore remporté sur les insurgés, augmentèrent encore leur ardeur. On battit à Naples la générale: on tira les canons d'alarme. Les autorisés constitués & les gardes nationales se rendirent à leurs postes. On arrêta, pendant la nuit, une grande quantité de personnes que l'on suspectoit de royalisme, entre autres Médici, le duc de Cerra, Monte-Levone, &c. Le directoire se déclara en permanence, & la commission législative nomma un comité de salut public. En un mot, le gouvernement républicain de Naples voulut, au dernier instant, organiser la terreur. Le peuple, de son côté, regarda tout avec froideur.

» Cependant Nelson, avec une flotte combinée de Siciliens, d'Anglais, de Russes & de Turcs, parut devant Naples, en même tems que le cardinal Ruffo s'avança à la tête de la petite armée qu'il sut maintenir dans la Pouille, pendant toute la révolution, d'une telle manière que les Français & les Napolitains n'avoient point essayé de l'attaquer dans sa forte position. La flotte & l'armée du cardinal Ruffo ayant employé en vain les proclamations & les exhortations pour rappeler les républicains de Naples à la cause du roi, le cardinal fit publier au nom de S. M. que quiconque seroit pris les armes à la main seroit mis à mort sans distinction de rang. Cette menace fut effectivement exécutée à l'entrée de Ruffo. Les républicains, à la tête desquels se trouvoit Caraccioli, furent faits prisonniers à l'aide des lazzaronis. Une partie fut mise à mort sur-le-champ; d'autres furent portés à bord des vaisseaux russes & napolitains, où on les pendit pour servir d'exemple. Le roi, qui étoit resté sur la flotte jusqu'au rétablissement de l'ordre, fit son entrée solennelle à Naples, après que les alliés se furent rendus maîtres du fort Saint-Elme & en eurent mis en lieu de sûreté la garnison, composée en grande partie de républicains napolitains. La tranquillité étant rétablie à Naples, les alliés se mirent en marche contre la république romaine, vu que Capoue & Gaëte étoient au pouvoir des insurgés, qui en avoient expulsé les Français, & les avoient obligés à se retirer sur le territoire romain.

A L L E M A G N E.

Francfort, le 2 fructidor.

Un ingénieur autrichien a reconnu le terrain près de Hoecht, entre notre ville & Mayence, pour y tracer un camp. Ce n'est jusqu'ici qu'une démonstration; parce que les Autrichiens n'ont point assez d'infanterie pour occuper

cette position, qui seroit trop précaire dans le voisinage du camp français, près de Hochheim.

Jusqu'ici la question de la guerre d'Empire n'a point encore été discutée à Ratisbonne. On ne commencera à s'en occuper que dans une décade, & c'est alors qu'en connoitra les princes & états de l'Empire qui se déclareront ennemis de la France. Il pourroit cependant se faire que les princes dont les états avoisinent la rive droite du Rhin, commencent par mettre sur pied un cordon d'observation pour empêcher les troupes françaises de s'étendre dans les environs d'Ehrenbreitstein & de Cassel, afin de pouvoir passer de cette mesure défensive à un état offensif, selon les circonstances qui pourront se présenter.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Toulouse, le 1^{er} fructidor.

Les républicains de Boulogne (Haute-Garonne) se sont portés sur Bazatan (Gers), où les brigands royaux étoient en force, & les ont obligés à évacuer tout le canton.

Rougé, commissaire du directoire près le canton de Castanet, accusé d'avoir suivi son frère; général de Louis XVIII, a été arrêté à Toulouse. Il est dans les prisons.

On évalue à 2000 le nombre des brigands tués sur les différens points, par les colonnes républicaines de la Haute-Garonne, du Gers, de l'Aude, du Lot & du Tarn, &c.

Dans le département de l'Aude toutes les municipalités sont en permanence. Les débitans de poudre à tirer ont reçu ordre de suspendre le débit, & de faire la déclaration des quantités qu'ils possédoient. Toutes les gardes nationales du département ont été mises en réquisition permanente.

Il sera formé & imprimé deux tableaux. Le premier comprendra les noms des braves qui ont marché contre les brigands royaux; l'autre, ceux de tous les citoyens qui, sans motifs légitimes ou sans passe-port, sont absens de leur domicile depuis le 12 thermidor, ou dont les passe-ports sont pour des lieux où la révolte s'est manifestée. Ces deux tableaux seront lus & affichés dans toutes les communes & dans les réunions politiques.

Tous les citoyens requis pour un service militaire ou pour la remise de leurs armes & de leurs chevaux, qui n'obéiroient pas à ces réquisitions, seront désarmés & considérés comme complices des brigands royaux. Dans chaque canton, les administrations municipales tiendront des hommes d'élite prêts à marcher avec armes & bagages au premier signal.

Les départemens du Tarn, du Lot, du Gers, de l'Arriège, de l'Aveyron, de l'Hérault, &c., ont pris les mesures les plus vigoureuses pour assurer leur tranquillité respective, & disposé de fortes colonnes prêtes à se diriger sur les points où les brigands se montreroient.

Brest, le 2 fructidor.

Le 26 thermidor, six bâtimens de guerre ennemis se sont présentés entre trois & quatre heures de l'après midi, vis-à-vis de l'anse de Dinan, & se sont emparés d'un bâtiment neutre qui sortoit de Brest.

Le 27, 30 vaisseaux de ligne, 4 frégates & une corvette anglaise ont été signalés dans l'Iroise. Les ordres ont été donnés par-tout pour que la surveillance de la côte fût plus active.

Le 28, le tems a été si mauvais, que l'ennemi aura sûrement tenu le large: les câbles de plusieurs vaisseaux tant espagnols que français se sont cassés.

La désertion parmi les marins & les troupes embarquées est assez considérable. Il n'est pas de jours que nos postes extérieurs n'arrêtent 20 ou 30 marins & soldats, & même des espagnols. Il importe de mettre un terme à ces désordres.

Strasbourg, le 6 fructidor.

Le quartier général de l'armée du Rhin est parti d'ici hier pour Haguenau: on croit qu'il n'y restera pas long-tems.

Une armée de près de 36 mille hommes est rassemblée en ce moment dans notre département. Un corps de 24 mille hommes se trouvoit hier matin près de Wissembourg; les environs de Soultz, Lauterbourg, fort Vauban & Haguenau étoient également remplis de troupes. Une colonne de dix mille hommes se dirigeoit en outre par le Hundsruck sur Landau & Wissembourg.

L'armée du Rhin est organisée: l'aile droite est commandée par le général Laroche; le centre par le général Leval, & l'aile gauche par le général Colaud. Le général Hautpoult commande la cavalerie.

On assure que demain ou après-demain l'armée passera le Rhin à Selz ou à fort Vauban, & que tandis qu'un petit corps bloquera ou assiègera Philipsbourg, l'armée s'avancera en Souabe par les vallées de l'Enz & de la Murg. Les troupes qui sont encore à Kell, feront, dit-on, aussi un mouvement en avant pour se réunir à l'armée, qui doit encore être renforcée sous peu par une forte colonne venant de l'intérieur de la république.

Le 29 thermidor, une colonne d'Autrichiens, forte de 600 hommes, a passé le Rhin à Zurzach; mais elle a été repoussée avec perte par nos troupes.

PARIS, le 7 fructidor.

Que de brillantes espérances de gloire le malheureux Joubert emporte au tombeau! Il meurt comme Turénne au champ de l'honneur! Il meurt peu de jours après un mariage dont il étoit si heureux! Il meurt quand la république avoit tant besoin de ses talens & de son beau caractère! Il avoit dit à ses amis, avant son départ, que Suwarow ou lui ne survivroit pas à la première bataille. Pourquoi faut-il que la fortune ait choisi pour victime un jeune héros, l'un de ceux qui promettoit le plus à la France un grand homme, un second Buonaparte!

C'est le général Championnet qui est nommé au commandement en chef des armées d'Italie & des Alpes, qui n'en vont plus former qu'une.

Moreau va revenir commander sur le Rhin. Le dernier service que Joubert ait rendu à la république, avoit été de le retenir auprès de lui. Sans Moreau notre armée étoit peut-être perdue au moment où elle a appris la perte d'un chef qui avoit déjà toute sa confiance. Voilà deux fois que Moreau sauve l'armée d'Italie! Il l'a ramené dans les premières positions en avant de Gènes. La perte des ennemis doit être considérable, puisque, selon l'expression même de Moreau, le corps russe a été *écrasé*. Nous avons eu 2,000 blessés: on ignore encore de part & d'autre le nombre des morts, restés pêle-mêle, russes, français, autrichiens, sur le champ de bataille.

Moreau, avant de se rendre à l'armée du Rhin, vient de prendre des instructions à Paris.

— Le journal des *Hommes Libres* dit, sans cependant l'affirmer, que Suwarow est entré à Gènes; que la maison de Boccardi, ministre actuel en France, a été pillée par les russes, & que notre armée se replie sur Nice.

— Une lettre de la Suisse annonce l'expulsion totale des autrichiens du Valais & la jonction du corps de Lecourbe avec celui de Thureau. Le Mont-Gothard est occupé par les français. Le Simplon est repris, & les français ont pénétré jusqu'à Domo-Popola. On a fait en Valais 2,000 prisonniers.

— Fouché (de Nantes) vient de changer l'organisation de

ministère de la police. Il n'y aura plus qu'une division, dont les autres seront des dépendances. La direction en est confiée au citoyen Aumont.

Les citoyens Lajarriette & Martini sont à la tête de deux des subdivisions.

Le bureau des passe-ports et certificats de résidence est confié au citoyen Pérard.

On parle du rappel de plusieurs des employés en chef, congédié par Bourguignon.

— Le citoyen Aublet est nommé inspecteur-général de la police, en remplacement de Niquille.

— L'administration centrale vient de choisir Niquille pour officier de paix, dans un des arrondissemens de Paris.

— Alquier paroît être sur les rangs pour l'ambassade d'Espagne.

— L'ex-ministre Lambresch va avoir, dans une des administrations, une place que sa probité lui a rendu nécessaire, après avoir été ministre pendant près de trois ans.

— On prétend que trois surveillans de police ont été tués dans Paris, le 6 de ce mois, & qu'un quatrième a été blessé. Nous savons que quelques-uns d'entr'eux ont reçu des coups, mais le reste paroît inventé.

— On répand le bruit que plusieurs ateliers ont été fermés, depuis peu de jours dans le fauxbourg Antoine, faute de fonds pour payer les ouvriers.

— Il y a eu quelques mouvemens parmi les prisonniers détenus à l'Abbaye-Saint-Germain. L'état-major de la place a ramené l'ordre.

— Lhomond, commissaire-civil à l'armée d'Italie, y a cessé ses fonctions.

— Le citoyen Florent-Guyot, notre ambassadeur en Hollande, a proposé au directoire batave de traiter comme espions & embaucheurs les émigrés qui seroient pris sur le territoire de la république.

— On assure que la flotte anglaise devant le Texel a fait sommer, mais en vain, la flotte batave de se rendre à elle.

Cette nouvelle sembleroit contredire une lettre adressée de Clais au représentant Porte, & annonçant que la flotte anglaise qui s'étoit dirigée vers les côtes bataves, avoit éprouvé une tempête si furieuse, que plusieurs bâtimens avoient échoué avec leurs équipages.

La même lettre du citoyen Escarbellicre, adjoint aux adjudans-généraux, dit qu'on a trouvé, sur les côtes de la Hollande, plus de 1500 morts & une quantité considérable d'aguës, de munitions & d'attirail de guerre.

— Sancerre a été arrêté à Castres, & conduit à Toulouse.

— Pichegru est toujours dans les environs de Duisbourg.

— La partie du nord du département du Gers est au pouvoir des rebelles; ils sont maîtres de Saint-Clar, de Montfort, de Mauvelin & d'autres communes environnantes. Ils se sont présentés devant Lectoure, & se sont retirés sans l'attaquer. Cette commune est le boulevard du département dans cette partie.

— Le corsaire de Bordeaux le *Ruyter* a fait une prise anglaise, estimée 600,000 fr.

— Trois vaisseaux de ligne russes qui étoient entrés dernièrement dans le port de Copenhagüe, en sont partis pour Pétersbourg.

— On écrit de Munich que l'électrice douairière en est partie le 24 pour Vienne. On croit qu'elle sera abbesse de Haibach.

— Le régiment d'infanterie russe qui a passé à Ausbourg le 23, étoit en garnison à Moscow. Il est en marche depuis huit mois. Les hommes sont excédés de fatigue.

L'administration centrale du département de la Sarthe au citoyen Perrégaux, banquier.

Citoyen, nous apprenons que vous êtes le premier, qui, conformément aux loix relatives à l'emprunt de 100 millions, avez versé, dans le délai qu'elles prescrivent, le premier sixième de votre taxe à cet emprunt.

Il appartenoit à un citoyen, dont l'immense crédit repose sur la loyauté & la probité, de donner l'exemple de la soumission à une loi dont dépendent les succès de nos armées contre l'étranger & contre les rebelles de l'intérieur.

Nous saisissons, avec empressement, cette occasion de témoigner notre estime à celui qui a prouvé, en plus d'une circonstance, qu'il ne séparoit pas ses intérêts personnels de ceux de sa patrie.

Les administrateurs, Lachevardiere, Raisson, Leblanc, Lefebvre, Fournier.

R É C L A M A T I O N.

Il ne faut être injuste envers personne.

Un correspondant du citoyen Prudhomme a raconté, le 14 messidor, dans son *Journal du Voyageur*, « que les directeurs actuellement expulsés, & le citoyen Treillard en particulier, s'étoient emparés de la cave de l'ex-due de Nivernois, en effrayant sa fille par des menaces ».

Ce récit est dénué de fondement. La citoyenne Brissac, fille du sage & doux Nivernois, avoit été envoyée, par les médecins & dès 1787, en Italie, pour opposer la chaleur & la salubrité du climat aux suites d'une maladie de poitrine, compliquée avec d'autres accidens.

Elle a passé quatre ans à Nice, quatre autres auprès de Gènes, deux à Valdagno dans le Vicentin, où le besoin de prendre les eaux minérales l'avoit appelée.

Quoique rayée, & très-justement, de la liste des émigrés, où elle n'auroit jamais dû être mise, puisque son voyage de santé étoit de beaucoup antérieur à la révolution, elle se trouvoit néanmoins privée jusqu'à la paix de la liberté de rentrer dans sa patrie.

A la mort de son père, un arrêté du directoire l'a autorisée à venir procéder au partage qu'elle avoit à faire avec la nation.

Il n'y a là-dedans ni persécution ni menace. Dans ce partage, on lui a permis de prendre, pour le quart en sus de l'estimation, la portion du mobilier qui pourroit lui convenir.

Il n'y a point encore là-dedans de persécution. Le surplus a été vendu publiquement & à l'enchère. Il a été libre à quiconque l'a voulu, d'y acheter du vin ou toute autre chose.

Il est difficile de savoir quels ont été les acquéreurs; mais il est clair qu'aucun d'eux ne s'est emparé que de ce qui lui a été délivré à la criée.

La citoyenne Brissac desire que cet exposé des faits soit public; afin qu'on ne puisse supposer qu'elle se soit permis des plaintes qui répugneroient également à sa délicatesse & à sa véracité.

(Article communiqué).

Nota. Il y a près de 2 mois que nous avons cette lettre. C'est par erreur que l'impression en a été si long-tems différée.

C O R P S L E G I S L A T I F.

C O N S E I L D E S C I N Q - C E N T S.

Séance du 9 fructidor.

Après la lecture de la correspondance, Briot dit qu'il a les preuves que l'ex-ministre Ramel est intéressé dans les salines de l'Est. Voilà, sans doute, pourquoi l'on n'a pas reçu copie du bail que le conseil avoit demandé. L'opinant propose qu'il soit fait un nouveau message. — Adopté.

Le conseil déclare valide l'élection faite à Saint-Domingue du citoyen Deville, comme député au conseil des cinq-cents.

On lit deux messages du directoire exécutif; l'un, sur les avantages remportés par Massena; l'autre, sur ceux obtenus sur les brigands du département de la Haute-Garonne. Ces messages sont les mêmes que ceux adressés hier au conseil des anciens, & que nous avons fait connaître.

Berlier fait adopter le projet de résolution suivant :

Art. 1^{er}. Lorsqu'un département sera déclaré en état de troubles civils, ou renfermera une ou plusieurs communes déclarées en cet état & sujettes aux dispositions de la loi du 24 messidor an 7, le directoire exécutif est autorisé à y faire établir spécialement un conseil de guerre, indépendant & séparé de celui de la division militaire, pour juger dans l'étendue de ce département les délits dont la connoissance est attribuée aux conseils de guerre.

II. Les membres de ces conseils pourront être pris & choisis parmi les militaires des grades exprimés en l'article 2 de la loi du 13 brumaire an 5, retirés avec la pension nationale & ayant fait une ou plusieurs campagnes dans la guerre de la liberté.

III. Ils pourront, pour instruire & juger, se transporter dans les points du département qu'ils jugeront pour voir le mieux à leur sûreté personnelle, & obvier le plus efficacement aux dangers de la translation des prévenus.

IV. La révision de leurs jugemens appartiendra au conseil de révision de la division militaire où le département se trouvera situé.

V. Il n'est au surplus rien innové, soit à la compétence, soit aux formes établies par les loix antérieures.

Talot fait adopter le projet sur la formation de trois légions, l'une Flandroise, l'autre Cisalpine & la troisième des Francs du-Nord; ce nom est substitué à celui de légion Cisrhénane.

Le conseil adopte ensuite divers articles du projet sur les baux passés par des citoyens sujets à la réquisition.

Le conseil reçoit un message du directoire, qui annonce que Joubert, général en chef de l'armée d'Italie, a été tué à la bataille qui a eu lieu le 28 thermidor, devant Novi.

Ce général s'étoit déterminé à tenter un effort vigoureux pour débiter Tortone, & faire entrer son armée dans les plaines; il avoit prié Moreau de combattre avec lui. Le général Joubert étoit à la tête de l'aile gauche, et activoit par sa présence une charge à la bayonnette, lorsqu'une balle l'a frappé dans le flanc droit, & a pénétré jusqu'au cœur. Il est tombé en criant encore aux soldats d'avancer. Il n'a survécu qu'un instant. Sa mort a eu lieu au commencement de l'action, à six heures du matin; la bataille n'en a pas moins continué jusqu'au soir.

Aussi-tôt après la mort de Joubert, Moreau a pris le commandement de l'armée, il a eu un cheval tué sous lui, son habit a été percé de balles; une balle lui a même effleuré le flanc gauche; les cris des soldats ne pouvoient le retenir.

Moreau, dans la relation qu'il a envoyée, fait le plus bel éloge de nos troupes dans cette action. Le corps russe commandé par Suwarow a tenté une attaque qui ne lui a point réussi, & il a été écrasé. Le corps autrichien de Kray étoit presque hors de combat, à trois heures. Il n'est pas un seul de nos généraux qui n'ait eu au moins un cheval blessé, ou qui ne l'ait été lui-même. Le général Lusignan qui avoit été blessé & fait prisonnier, a été rendu à l'ennemi, à la charge qu'il rendroit lui-même le général Partonnax qu'il avoit fait prisonnier. L'armée brûle du désir de venger la mort d'un général qu'elle chérissoit. Les conscrits volent en foule pour le renfermer. Le corps de Joubert a été embaumé, & ses aides-de-camp l'apportent en France. Le corps législatif, dit

le directoire, en terminant, s'empresera sans doute de rendre à ce jeune héros les honneurs qui lui dus.

Le conseil ordonne l'impression du message.

Chénier prend la parole: il dit que la mort de Joubert a été digne de sa vie; elle promet des héros à la république, mais elle en a encore; il félicite Piétrepide Moreau & toute l'armée qui a conservé ses positions.

Chénier demande que le conseil déclare que l'armée d'Italie a bien mérité de la patrie; qu'une commission fasse un rapport sur les honneurs funèbres à rendre à Joubert, & que primedici les membres du conseil prennent un crepe qu'ils porteront au bras.

Le conseil n'adopte que les deux premières propositions.

Briot dit qu'en pleurant ses pertes, la république sait les réparer; elle n'apprend les malheurs qu'avec fermeté; ses pleurs sont ceux du lion. Si les représentans du peuple eussent été informés des désastres d'Aboukir, ils eussent réveillé dans toutes les âmes l'énergie qui pouvoit les réparer.

Briot demande qu'un monument soit élevé à l'endroit où Joubert a été tué; que duodi il soit fait un rapport à ce sujet, & que le même jour on fasse le rapport sur la garantie de l'indépendance des républiques d'Italie.

Ces propositions sont adoptées.

Les deux discours seront imprimés.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Séance du 9 fructidor.

Sur la proposition d'Hervin, le conseil arrête qu'il célébrera dans son sein l'anniversaire du 18 fructidor.

Lejordan fait approuver une résolution, qui ouvre au ministre de la marine un crédit de 18 millions pour l'entretien des prisonniers français en Angleterre, & pour subvenir aux besoins des escadres combinées de France & d'Espagne.

Lemoine-Desforges fait approuver une résolution du 8 de ce mois, qui porte que les prévenus d'émigration acquéreurs de biens nationaux, qui n'étoient point privilégiés, ou qui ont occupé des fonctions publiques, concourront avec les défenseurs de la patrie pour être rayés dans le premier ordre établi par la loi du 17 messidor dernier.

Crétet fait approuver une résolution du 7 de ce mois, relative à la monnoie de cuivre fabriquée en exécution de la loi du 29 pluviôse an 7.

Le conseil approuve une résolution qui autorise le directoire exécutif à faire à la citoyenne veuve Roberjeot l'abandon de la maison nationale, provenant de l'émigré Castellane, située à Paris, rue du Bacq.

Le conseil reçoit le message du directoire sur la bataille de Novi.

Savary & Garat payent un juste tribut d'éloges & de regrets à la mémoire de Joubert, & invitent le corps législatif & tous les Français à venger la mort de ce héros.

Le conseil ordonne l'impression de leurs discours & du message.

Bourse du 9 fructidor.

Rente provisoire, 2 fr. — Tiers consol., 8 francs 00 c. — Bons $\frac{2}{5}$, 63 c. — Bons $\frac{1}{4}$, 00 c. — Bons d'arrérage, 61 fr. 64 c. — Action de 50 fr. de la caisse des rentiers.

A. FRANÇOIS